



*Spécialiste de l'or depuis bientôt 100 ans,  
la Maison Ducros propose désormais  
ce qu'il est convenu d'appeler de « l'or investissement ».  
Il s'agit de permettre aux clients de réaliser  
leur épargne en « or physique »  
et de répondre à 5 questions courantes :*

**5 QUESTIONS sur l'investissement en OR PHYSIQUE.**

- 1 - Pour quelles raisons faudrait-il posséder de l'or ?
- 2 - Vaut-il mieux se procurer des pièces ou des lingots ?
- 3 - Qu'est-ce que la « certification » de l'or ?
- 4 - Concrètement, que faire de son or physique ?
- 5 - Quelles sont les incidences fiscales lors de la vente de l'or physique ?

## **1 - POUR QUELLES RAISONS FAUDRAIT-IL POSSEDER DE L'OR ?**

Le site GoldCore, spécialiste mondial de l'or, donne « 4 risques qui encouragent l'achat d'or » :

**1- Risque géopolitique** – Le monde est désormais plus petit que jamais. Chaque crise locale, chaque résultat d'entreprise au bout du monde a un impact général sur les bourses des grands blocs. Tous les experts sont d'accords sur le fait que la valorisation des entreprises est trop élevée dans ce monde très normalisé et peu rentable.

**2- Risque monétaire** – Lorsque vous achetez de l'or, vous vous séparez d'une devise fragile, ou pire, dégradée, qui est du papier imprimé. Le risque monétaire n'a jamais été aussi fort car la dette est couverte par la planche à billet. En vendant ce papier pour le l'or, vous achetez de la matière inébranlable, qui garde une forte valeur où que ce soit dans le monde.

**3- Risque systémique** – Les gouvernements mentent. Les banques mentent. Même les régulateurs, les modérateurs, les experts mentent. L'or dit la vérité. Quand tous les systèmes auront vécu sous les manipulations, l'or se révélera toujours une valeur sûre et universelle.

**4- Risque macroéconomique** – Les économies de chaque pays sont de moins en moins libres, car soumises à des organisations centralisées. Les variations boursières des pays sont le fruit de mouvements mondiaux très rapides et peu transparents : on ne sait plus où est son argent. L'or physique est considéré comme une couverture, qui rassure.

En pratique, l'argent que vous versez sur votre compte d'épargne, quel qu'il soit, est immédiatement utilisé par les organismes bancaires. On dit qu'il est « placé », et c'est vrai. Mais placé où ?

Tout l'argent collecté par l'épargne mondiale est en fait entièrement « dépensé » par les organismes collecteurs, qui ne l'ont plus. Ainsi, des sommes considérables sont affectées par les organismes collecteurs d'épargne dans des plans d'Etat, auxquels ils doivent obligatoirement participer en tant qu'« investisseurs institutionnels ».

Initialement, tous les plans d'Etat sont « garantis » par celui-ci. Mais depuis des années, de nombreux Etats sont en faillite et empruntent pour honorer leurs créances.

De plus, des lois récentes ont été promulguées pour limiter les garanties des banques et des assurances en cas de « coup dur » (guerre, catastrophes économiques, « crise financière » etc.).

Les Lois dites « Sapin1 » et « Sapin2 » (du nom du Ministre des Finances, Michel Sapin) sont des « lois d'exception » qui permettent aux banques et organismes financiers de ne pas honorer leurs créances si jamais elles venaient à se trouver « en grande difficulté » ou face « aux menaces du système financier » ...

Bref, l'argent de tous les comptes bancaires et plus encore des comptes d'épargne est en grand danger.

Non seulement l'argent « placé » ne rapporte plus rien (à cause des taux à zéro ou négatifs), mais c'est de l'argent « numérique », c'est-à-dire aujourd'hui « virtuel », qui n'est pas du tout à l'abri d'un « reset » (intempestif ou volontaire ...)

On évoque déjà des centaines de milliers de comptes en Assurances-Vie « à zéro » : quand les ayants droits viennent réclamer leurs créances, les « contraintes administratives » sont telles que le versement de la prestation n'est pas possible, pas tout de suite, parce que le dossier n'est pas complet ou alors parce que le capital « garanti » est indiqué à « zéro » .

*L'or transcende les valeurs humaines à travers le temps. Il les dépasse. Que l'on meure ou que l'on vive pour lui, on est « au-delà » de la simple matière.*

*Il tire sa valeur de sa permanence, de sa qualité organique, de sa rareté.*

*L'or a été utilisé comme preuve d'amour au travers des âges. Mais les gens mentent, trichent et tuent aussi en son nom.*

*Il a été utilisé en tant que métal monétaire durant des milliers d'années, par des civilisations prestigieuses, au temps des Grecs et des Romains mais aussi en Amérique. Lorsque Christophe Colomb débarque sur une terre inconnue, l'or, lui, y est déjà connu. La Bible même parle de l'or et des ravages qu'il cause chez les gens...*

*Son histoire est légendaire, nul ne résiste à son attraction, à sa fascination. Pendant des siècles, même aux « temps modernes », il a été « l'étalon » de toutes les transactions internationales.*

*Mais l'or ne fait pas qu'envoyer un message. Sa grandeur est garantie par ses propriétés chimiques et ses usages sans pareils. Il est le plus malléable et le plus ductile des métaux. Il ne se ternit pas, ne rouille pas, ne s'altère pas dans le temps.*

*De telles propriétés lui ont permis d'être associé naturellement aux concepts de royauté, de pouvoir, d'immortalité, d'éternité.*

*C'est le métal de Dieu. Aucune autre matière ne peut en dire autant.*

*d'après Charleston Voice et Jason Hamlin.*

La pensée politique « correcte » laisse entendre que l'inquiétude envers le système financier (le système bancaire) n'est pas fondée. Les « experts » vous disent qu'on ne peut plus se passer du système bancaire comme on ne peut plus se passer d'électricité : il y en aura toujours !...

Dans ce cas, pourquoi évaluer tous ces risques à leur maximum depuis une vingtaine d'année ?... Pourquoi envisager « quelque chose » qui serait « un refuge » pour le cas où ces risques viendraient à se réaliser ?

Pourquoi les banques ferment-elles leurs portes dès qu'il y a des troubles sociaux ou politiques ? Pourquoi ne peut-on plus retirer d'argent liquide comme on veut ? Pourquoi l'argent « numérique » est-il si gravement menacé ?

En pratique, quel est aujourd'hui ce « quelque chose » qui réponde efficacement à toutes ces inquiétudes ?

Vous souhaitez sortir votre épargne du système financier ? Vous souhaitez posséder une matière inaltérable, universelle, internationale, pérenne et tangible ? Vous souhaitez que cette matière soit facile à transporter, à revendre ou à transmettre sans attendre des délais « contractuels » ?

Vous souhaitez que cette matière soit chez vous, pouvoir la toucher et la peser, au lieu d'avoir des lignes numériques sur un écran d'ordinateur ?

Vous souhaitez que cette matière remplace des liasses de billets qui ne sont que du papier imprimé, lequel sera sans valeur dans quelques années ?

Accessoirement, vous souhaitez que cette matière « vous rapporte » ?

Ce « quelque chose » qui répond favorablement à TOUTES ces questions, c'est l'OR. Désormais, la seule question est :

## **2- EN OR PHYSIQUE, vaut-il mieux posséder des PIÈCES ou des LINGOTS ?**

Les anciens achetaient souvent une pièce d'or par mois, et pensaient qu'ils faisaient ainsi la meilleure épargne, sans se préoccuper des cours et des modes. Il est vrai que tous ceux qui ont procédé de cette manière n'ont perdu ni leur temps ni leur argent. (Surtout leurs héritiers...)

Donc, les pièces ont encore une belle « aura » auprès du public. Elles rassurent. Elles sont populaires : tout le monde connaît le « Louis » ou le « Napoléon » ou le « 20 francs Marianne ».

Quand on en possède, on répugne à s'en séparer. On pense naturellement que ce n'est pas de l'argent perdu, et qu'en « cas de coup dur », ça aura toujours une valeur ...

### **Quelle valeur pour les pièces ?**

Les pièces auront toujours une valeur, oui ! Mais laquelle ?

En effet, on trouve sur Internet des valeurs de pièces totalement fantaisistes et la mise en scène est tellement bien faite qu'il faut se battre des heures pour argumenter le fait que ces prix sont faux.

Y a-t-il quelques critères objectifs qui permettent de donner une valeur « juste » aux pièces d'or ?

pour résumer, il y a trois sortes de pièces d'or :

- les pièces de collection,
- les pièces « boursables »
- (précision sur les pièces « gradées »)
- les autres pièces.

### **1 - Les pièces de collection.**

Une pièce de collection est un objet rare, dont la valeur est liée à une qualité irréprochable, neuve ou « belle éprouve » ou jamais touchée, jamais frottée, jamais mise en circulation). Rares donc chères : c'est la loi. Pour autant, ces pièces n'ont que la valeur qu'un collectionneur voudra bien y mettre. Ces achats et ces ventes sont faites aux enchères. On en parle beaucoup mais en volume, ces pièces représentent 1% des pièces d'or en circulation, peut-être moins ...

### **2 - Les pièces boursables.**

Ce sont des pièces dont la valeur est affectée d'une « prime ». La prime d'une pièce est la différence entre sa valeur « au pesant d'or » et son prix de marché. La prime est une portion du prix qui n'est pas « de l'or », et dont la valeur n'est pas toujours « transparente ».

Les pièces boursables sont « cotées » sur plusieurs colonnes correspondant à des niveaux de qualité : neuve, superbe, usure normale, etc. Toutes ces notions restent un peu aléatoires d'un numismate à un autre, ce qui peut faire passer votre pièce d'une colonne à une autre en fonction de l'humeur des personnes... Ensuite, il y a les millésimes et les lettres d'ateliers, qui accroissent ou diminuent les valeurs... Enfin il y a surtout les « scellées », « conformes » ou non, ainsi que les « certificats » plus ou moins authentiques, qui rendent encore l'évaluation très périlleuse ...

Bref, lorsqu'une pièce est « boursable », encore faut-il lui affecter une valeur et là... disons qu'il n'y a quasiment pas d'objectivité.

### **- Les pièces « gradées »**

Afin de clarifier la situation, des organismes se sont créés pour « classer » les pièces : ils proposent d'expertiser vos pièces et de leur donner un « grade » définitif qui, disent-ils, « fera foi » en cas de revente : ce sont les organismes de « Grading ».

Tant qu'on parle de « classement » des pièces par des experts, cela peut être utile, afin d'avoir une véritable base d'évaluation et de rareté.

Initialement, l'ANACS était un organisme qui fournissait des CERTIFICATS d'AUTHENTICITE. On vous disait si oui ou non votre pièce était « d'origine », de quelle origine, avec un descriptif de son état physique. On estimait qu'un CERTIFICAT ANACS était « crédible ».

Mais avec le "grading", il y a la notion de "up-grading", qui consiste à faire passer vos pièces d'une colonne à une autre, pour lui donner de la "valeur".

En effet, ces organismes se livrent désormais à ce qu'ils appellent la « restauration » des pièces.

Du coup, des pièces décotées sont « réparées », avec des machines à laser ou des meulettes très sophistiquées, et peuvent ainsi accéder au « grade » supérieur, voire plusieurs grades supérieurs ... Une fois mises « sous coques », avec une fermeture « thermocollée », on ne sait plus si on a à faire à une pièce d'origine ou à une pièce réparée ...

Et bien entendu, on ne peut plus ni la toucher, ni la peser.

Enfin, pour ajouter encore une ombre au tableau, les organismes de « grading » se livrent à une guerre commerciale sur leurs prestations et sur leurs résultats. On dit que lorsqu'une pièce a été « expertisée » par un organisme, il est recommandé de la faire « contre-expertiser » par un autre. Avouons que c'est embêtant...

### **4- Les autres pièces d'or.**

Avec 1% pour les pièces de collection et 4% pour les pièces « boursables », on peut estimer que les autres pièces représentent 95% des volumes.

C'est l'écrasante majorité des pièces d'or. Ces pièces se négocient au « pesant d'or ». Le cours de rachat est libre d'un rachat d'or à l'autre : il faut comparer d'un point de vente à l'autre et se méfier des offres « internet » : n'envoyez jamais votre or par la Poste...

Leur titrage est « riche » : 900/1000 minimum. C'est beaucoup plus que n'importe quel bijou, mais cette richesse « se paie » du point de vue fiscal puisqu'à la vente, sans facture d'achat - qui permettrait de déterminer une éventuelle plus-value - elles sont soumises à la TMP (Taxe sur les Métaux Précieux) de 11.5%.

Finalement, les pièces d'or rendent perplexes leurs possesseurs.

Etant donné qu'il faut discuter des heures avant de savoir **quelle valeur attribuer à une pièce**, et que même les professionnels ne disposent pas d'outils objectifs et sérieux pour se rassurer et rassurer leurs clients, nous avons pris la décision de ne plus proposer de pièces d'or à la vente.

C'est d'autant plus facile que de nouveaux « produits » d'épargne en « or fin » physique, très sécurisés, sont arrivés sur le marché.

### **Face aux pièces : l'once ou le lingot.**

Vis-à-vis de la gentille vision de l'épargne en pièces d'or, qui prédomine dans la France profonde, le lingot joue dans un autre monde : rien qu'en terme de poids, il faut au moins 155 « 20F.Napoléons » pour s'en offrir un (et même davantage car le lingot n'a pas le même titrage que la meilleure des pièces...).

Du coup, l'un des bons moyens pour fractionner un achat d'or pur « hors lingot » était l'acquisition d'une « once ». Une once, c'est 31.10 gr. (disons à peu près l'équivalent en poids de 5 « 20F. Napoléons »). Cela peut d'autant mieux constituer un excellent produit d'épargne que sa valeur est « cotée » deux fois par jours au fixing, tant en dollars qu'en euros.

L'autre point qui joue en faveur de l'or fin, c'est qu'on ne tient compte ni de **l'état physique**, ni du **millésime** ni d'une hypothétique **« prime »** pour déterminer sa valeur.

Il y a un morceau d'or (sans grande beauté d'accord...), avec le titrage, les certificats, un numéro gravé et une facture : au moins, on ne s'embarrasse pas de ces notions de « primes », très opaque, tant à l'achat qu'à la vente ... Le courtier prend ses frais, et c'est tout.

Donc, à notre avis, rien ne vaut un bon vieux morceau d'or fin, mais à une condition : c'est qu'il soit bien certifié. C'est là que le lingotin apparaît comme une alternative très crédible pour épargner en or physique.

Un lingotin, ce n'est rien d'autre qu'un mini lingot ou, si l'on préfère cette image assez réaliste, un « lingot en petite coupure ». Ce nouveau format de lingots permet d'échapper au reproche numéro un du « lingot kilo » : son poids, sa lourdeur, son « infractionnabilité ». Il suffisait d'y penser.

Désormais, tous les grands organismes concessionnaires d'or physique proposent des « lingotins », en 5 gr. 10 gr. 20gr. 50 gr. 100 gr. voire 250 ou 500 gr.

Mais surtout, avec le lingotin, le produit « or investissement physique » semble avoir trouvé sa bonne maturité car il n'a plus du tout l'image du « sous-produit » ou « d'or du pauvre ».

### **"Petit lingot" a bien grandi !**

A force de manipuler la valeur des pièces avec des « primes » (plus ou moins artificielles), à force de vouloir à tout prix les « grader » en les enfermant dans des « coques » qui ne permettent plus ni de les peser, ni de les toucher, on finit par perdre confiance en la valeur réelle des pièces.

Aujourd'hui, il n'y a de « poids d'or » que « d'or fin » : il faut non seulement du poids, et « du vrai », mais du certifié, du numéroté, du sérieux. Ce poids-là a une valeur énorme car elle est universelle, durable, et n'est pas soumis aux critères des pièces.

### **3 - QU'EST-CE QUE LA « CERTIFICATION » de l'or physique ?**

Le principal problème des lingotins d'or fin, c'est la contrefaçon.

En effet, ces « plaques » de métal sont peu ou pas ouvragées, ce qui peut rendre leur fabrication assez facile. On parle d'énormes quantités de faux lingotins, recouverts d'une fine pellicule d'or fin, indétectables aux acides, qui sont en fait remplis de tungstène, un métal très pauvre dont la densité est proche de celle de l'or, ce qui permet de travailler sur des poids similaires. Mais on en trouve aussi en d'autres métaux, les faussaires ne manquant pas d'idées sur ce sujet ...

Par conséquent, on ne peut pas dire que tous les lingotins se valent.

Vous tenez entre les mains un morceau de métal, la plupart du temps enveloppé dans une coque ou un emballage et, bien entendu, vous faites « une entière confiance » en votre Courtier, qui ne va pas vous vendre « n'importe quoi »...

Or le Courtier, qui est le dernier maillon de la chaîne, a lui aussi besoin de savoir si le métal qu'il vous procure est bien « certifié ».

C'est la raison pour laquelle, chez DUCROS, nous ne procurons à nos clients que de l'or en lingots CERTIFIES.

Les lingots et lingotins de notre partenaire sont fabriqués en Allemagne par HEIMERLE UND MEULE, entreprise leader sur le marché des métaux précieux, le plus ancien fondeur affineur du pays, fondé en 1845.

Ils sont numérotés et conditionnés sous film thermocollés, ou sous coque, avec leur certificat d'authenticité.

Jusqu'à 100 grammes, ils sont façonnés par estampage, un côté poli, un côté sablé. Au-delà de 100 grammes, ils sont « coulés » dans les lingotières de la Maison. De nombreux détails de finition cachés permettent d'éviter la contrefaçon.

Les lingots et lingotins HEIMERLE UND MEULE numérotés et certifiés par la LONDON BULLIET MARKET ASSOCIATION, (LBMA) -, constituent un investissement sûr et sécurisé, reconnu dans le monde entier, dont la transaction ne nécessite aucun contrôle supplémentaire à la revente.

On imagine aisément que ce processus de Certification ait un coût, lui aussi, qui doit être connu par les parties et doit être dissocié du prix de la matière elle-même. Quels qu'ils soient, ces frais constituent la garantie de la certification de votre investissement et sécurisent tant le Courtier que le Client final.

En pratique, on observe une certaine opacité sur ce point. Souvent, on ne sait pas si les coûts de façon et de certification sont compris dans le métal acheté.

En ce qui nous concerne, chez DUCROS, nous séparons bien les différents postes : lorsque vous investissez dans un lingot d'or fin certifié, tout est ventilé sur votre ordre d'achat. Il y a :

- 1 - le prix du cours (métal or fin)
- 2 - le prix de la façon et certification du fabricant et
- 3 - le prix de la transaction, autrement appelée frais de courtages.

Vous pouvez nous demander un « ordre d'achat » vierge à tout moment. Il vous est adressé au cours du jour par e-mail. Vous avez alors le montant exact de l'investissement d'épargne que vous pouvez envisager. Vous ne prenez aucun risque : l'ordre d'achat n'est validé que par son retour signé et le paiement afférent.

#### **4- CONCRETEMENT, QUE FAIRE AVEC DE L'OR PHYSIQUE ?**

L'or physique que vous venez d'acquérir doit être gardé près de vous et ne pas être confié à une banque ou à un organisme loueur.

L'idéal est de l'enfermer dans un coffre-fort scellé chez vous, lui-même invisible. Il faut un coffre avec des clés et non pas avec des combinaisons numériques sur un clavier. En effet, si les malfaiteurs fracassent le cadran de la composition numérique, vous ne pourrez plus accéder au contenu de votre coffre. Donc il faut des clés, avec un système sérieux de protection.

Si c'est possible, installez-vous-même votre coffre chez vous, car malheureusement, les camionnettes siglées des installateurs de coffres sont suivies par les malfaiteurs. Vous pourriez être repéré plus vite que vous ne le pensez.

#### **Le jour où vous devez vendre votre or, que va-t-il se passer ?**

Tout d'abord, essayez de calculer vous-même la plus-value réelle que vous avez réalisée.

Attention, ce n'est pas simple !... Si vous ne savez pas, venez nous voir : nous ferons le calcul ENSEMBLE. Ensuite, vous pourrez repartir avec un document présentant la totalité des calculs.

Ce qui n'est pas facile, c'est de déterminer la base imposable. Si vous avez acheté votre or chez le DUCROS, cela ne pose AUCUN PROBLEME, car votre facture d'achat reprend exactement le montant d'or acheté, le montant des frais du fabricant et le montant des frais d'achat.

Mais ces montants ne sont pas toujours ventilés correctement chez les confrères ... Du coup, vous risquez de payer de la taxe sur des frais ...

Une fois la plus-value réelle calculée, vous devez faire le calcul de votre impôt, avec un juste calcul sur les années d'abattement.

Ensuite, vous allez certainement trouver des différences de prix de courtage.

Dernier rappel : Si vous souhaitez exporter votre or, vous devez déclarer aux Service des Douanes cette exportation. Vous êtes donc tenus de remplir le DOC SERFA 2292-DS (et d'en acquitter le montant). En cas de non-respect de cette formalité, vous pouvez être « rappelé » par les Services Fiscaux car les Etats Membres se sont engagés à se fournir mutuellement les noms et coordonnées des ressortissants en l'espèce

#### **Modalités pratiques : quel prix espérer ? Peut-on se faire payer en espèces ?...**

Ce que vous allez retirer de votre or se calcule de la façon suivante :

- cours de cession (cours X poids réel investi)
- à déduire : fiscalité, (variable suivant les cas et **nulle si vous détenez l'or depuis plus de 22 ans**)
- à déduire : frais de courtage.

Normalement, le paiement est immédiat ou dans les 2-3 jours si la somme est importante.

Le Code monétaire et financier - Art. L112 - 6 à 8 - interdit le paiement en espèces pour toute transaction sur l'or. Les paiements ne peuvent donc s'effectuer que par virement ou chèque bancaire.



Le délai légal de rétractation de 48 heures -obligatoire en matière de rachat de bijoux - ne s'applique pas en matière de rachat de pièces d'or ou de lingots d'or.

La vente de votre or en lingot est donc irrévocable.

## **5 - Questions fiscales relatives à la vente de votre or.**

Cette question se résume à deux hypothèses :

- soit vous avez une facture d'achat en bonne et due forme, soit vous n'en avez pas.

### **1- Si VOUS N'AVEZ PAS DE FACTURE D'ACHAT.**

La transaction est soumise de plein droit à l'application de la TMP, c'est-à-dire un prélèvement libératoire de 11.5% sur la totalité du prix de cession.

### **2- Si VOUS AVEZ UNE FACTURE D'ACHAT.**

Cela va permettre d'établir le calcul de la plus-value.

S'il y en a une, celle-ci sera taxée au taux de 36.2%.

Ce taux de prélèvements de 36.2% est la somme de :

- Prélèvement sur plus-value = 19%
- CSG = 9.2 %
- CRDS = 0.5%
- Prélèvement de Solidarité = 7.5%

### **3- ABATTEMENTS.**

La TPV (Taxe sur la Plus-Value) est réduite de 5% par année de détention à partir de la 3<sup>ème</sup> année.

La date de facture d'achat est donc particulièrement importante.

### **4- PAS DE TAXE.**

Il n'y a aucune taxe applicable dès lors que vous justifiez d'une facture d'achat de plus de 23 ans révolus, quelle que soit la plus-value.

La SOCIETE DUCROS dispose d'un simulateur de taxe très rapide. N'hésitez pas à vous renseigner sur ce point précis.

Si votre transaction laisse apparaître une plus-value très élevée, il peut arriver que l'application de la TMP (11.5% sur la totalité de la transaction) soit plus avantageuse. Dans ce cas, c'est celle-ci qui sera appliquée. Encore faut-il bien calculer ces diverses propositions, sans se prendre la tête.